# PROGRAMME DE BOURSES COPARRAINEES UNESCO/POLOGNE 2018

Afin de promouvoir les compétences des ressources humaines des pays en développement et de favoriser la compréhension et l'amitié entre les nations et le peuple polonais, la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO et l'AGH, l'Université des Sciences et des Technologies (Cracovie), la Chaire UNESCO pour la Science, la Technologie et l'Enseignement de l'Ingénierie à l' AGH, mettent à la disposition de l'UNESCO quarante (40) bourses de recherche de six(6) mois chacune qui débuteront le 1 octobre 2018. Ces bourses s'adressent aux ressortissants des Etats membres répertoriés en Annexe I. Les bénéficiaires de cette bourse auront l'opportunité d'entreprendre un programme de recherche dans le domaine des sciences, des technologies et de l'ingénierie. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page web : http://www.unesco.agh.edu.pl/en/.

Les critères et les conditions de ces bourses sont indiqués ci-dessous. La sélection définitive des bénéficiaires revient aux autorités polonaises.

## A. DOMAINE DE RECHERCHE

Les domaines de recherche sont indiqués ci-dessous (cf. Annexe III, disponible seulement en anglais).

#### **B. QUALIFICATIONS REQUISES**

Les qualifications requises pour chaque domaine de recherche (projet) sont indiquées dans l'annexe I (disponible seulement en anglais)

# C. MOYENS OFFERTS PAR LES AUTORITES POLONAISES

- (i) Frais de scolarité gratuits :
- (ii) Allocation mensuelle de **1600 PLN** (1 \$EU = 4.0 PNL approximativement) pour permettre au boursier de régler entièrement toutes les dépenses liées à son séjour en Pologne (cette allocation correspond au salaire local d'un jeune chercheur) ; et,
- (iii) Une allocation spéciale de **1600 PLN**, versée à l'arrivée en Pologne, cette somme est destinée pour régler certaines activités, telles que l'examen médical (obligatoire selon le règlement intérieur des étudiants), activités culturelles, historiques et/ou touristiques, conférences, ateliers et séminaires relatifs aux programmes d'études.

# Aucune allocation n'est prévue pour les membres de la famille du boursier.

A la fin de la bourse, dès réception des rapports demandés par le superviseur d'études et du paiement de toutes les factures relatives aux études, l'Université ou l'établissement d'accueil délivrera aux boursiers un certificat attestant leurs études ou travaux de recherche.

#### D. MOYENS OFFERTS PAR L'UNESCO

- (i) **Billet aller-retour à destination de la Pologne** (au tarif le plus économique) à la charge de l'UNESCO au titre de son Programme ordinaire ; et
- (ii) Couverture médicale: L'UNESCO souscrit une police d'assurance pour ses boursiers sélectionnés, pendant la durée de la bourse et règle directement les frais d'affiliation à l'assureur du système des Nations Unies, sous réserve d'une approbation médicale délivrée par le Service médical de l'UNESCO.

## E. VISA

Les candidats sélectionnés devront obtenir, avant leur départ, un visa auprès de l'Ambassade/Consulat de Pologne de leur pays de résidence ou, le cas échéant, auprès de l'Ambassade/Consulat d'un pays voisin.

L'UNESCO et le gouvernement de la République de Pologne <u>ne prennent pas en charge</u> les frais de visa ou de délivrance de passeport et les démarches en vue de l'obtention du visa <u>incombent au seul boursier.</u>

#### F. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être soumises par l'Etat membre invité. Comme à l'accoutumée, les Commissions nationales des Etats membres invités soumettront à l'adresse postale de l'UNESCO, les dossiers originaux des candidats en double exemplaire à M. Stoyan Bantchev. Chef, Section du Programme de participation et des bourses le 13 avril 2018 au plus tard. Une copie doit être envoyée par courriel : unesco4@agh.edu.pl s.bantchev@unesco.org, l.zas-friz@unesco.org, b.qin@unesco.org. Les dossiers devront IMPERATIVEMENT comprendre les documents suivants en DOUBLE EXEMPLAIRE :

- (i) Deux (2) formulaires UNESCO de demande de bourse **(4 pages)** dûment **complétés en anglais** ;
- (ii) Deux photographies épinglées aux formulaires (4x6 cm);
- (iii) Deux copies certifiées conformes (en anglais) de la Licence ou de la Maîtrise obtenues ; et,
- (iv) Deux formulaires de l'UNESCO de connaissances linguistiques de la langue anglaise dûment complétés et attestés par un professeur ou un établissement d'accueil (pour les candidats non anglophones).
- (v) Deux lettres de recommandation confirmant les qualifications du candidat.
- (vi) Les candidats endossés par leurs Commissions nationales doivent s'inscrire euxmêmes dans la page : http://www.unesco.agh.edu.pl/en/

13 avril 2018 au plus tard : date limite de dépôt des candidatures

## **IMPORTANT**

Avant toute soumission, il incombe aux autorités de s'assurer que le candidat a été instruit des conditions susmentionnées.

Les dossiers incomplets ou reçus après la date indiquée ci-dessus, de même que les candidatures ne correspondant pas aux critères requis, ne seront pas pris en considération.

Seuls, les candidats sélectionnés recevront une lettre les en informant, par l'intermédiaire de leur Commission nationale respective.

Toute candidature doit être endossée par la Commission nationale du pays d'origine du candidat.

Toute correspondance doit être en anglais